





BILAN 2022 VEGETAL LOCAL

L'année 2022 est la 4ème année d'investissement dans ce dossier et la 3ème de récolte à laquelle participe la FDC 71. Cette action est réalisée dans le cadre de la marque « Végétal local » dont la FDC 71 est détentrice. Cette marque appartenant à l'Office français de la biodiversité est dédiée au développement d'une production de végétaux d'origine locale afin notamment de planter des haies et bosquets sans avoir recours à des végétaux importés. En effet, dans le cadre du changement climatique, l'utilisation de plants issus de végétaux géographiquement très éloignés de leur nouvelle région de plantation apparaissent peu ou pas adaptés notamment par leur capital génétique et leur adaptation acquis dans d'autres contextes pédoclimatiques. Le pari porte donc sur les facultés d'adaptation des végétaux locaux aux changements en cours sans les sortir de leur contexte local et en comptant sur leur libre évolution historique. Pour la FDC 71, la participation à la marque « Végétal local » s'insère dans la politique générale fixée sur le bocage qui est de connaître et maîtriser les différents stades d'une filière en plein développement. De l'amont vers l'aval, elle concerne la récolte des graines, la production de plants locaux, le conseil aux porteurs de projet de plantation de haies, l'encouragement à la plantation de plants d'origine locale, le conseil aux gestionnaires (plan de gestion bocager) et la valorisation du bois bocager.

En ce qui concerne l'implication de la FDC 71, 4 personnels participent aujourd'hui à cette action qui consiste à récolter des fruits de végétaux locaux composant les haies de notre Région afin d'en extraire les graines qui sont ensuite fournies à des pépiniéristes qui élèvent et vendent les plants. En fonction des disponibilités et des besoins, des bénévoles peuvent prendre part à la collecte. En 2019, 3 personnels ont été formés puis en 2020 la FDC 71 a investi un temps important via le Pôle Habitat et Environnement pour maîtriser les différents cahiers des charges en vue de détenir la marque « Végétal local ». 2020 a aussi été la 1ère année de récolte. La recherche de 7 sites de récolte, la définition de leur périmètre et l'obtention des autorisations de la part des propriétaires ont constitué le second temps fort de l'année. La récolte des graines concerne 2 régions biogéographiques définies par la marque que sont le Bassin Rhône Saône Jura et le Massif central (www.vegetal-local.fr). 14 espèces différentes sont susceptibles d'être récoltées sur ces 2 régions suivant leur fructification annuelle. Il s'agit d'espèces arbustives communes des haies telles que le Prunellier, le Cornouiller sanguin, l'Eglantier, le Fusain d'Europe ou encore la Viorne obier. Des espèces arborescentes sont également récoltées comme l'Orme champêtre, le Charme ou l'érable champêtre. Depuis 2022 et pour la Région du Bassin Rhône Saône Jura, des bons de commande communs sont édités par France Nature Environnement Bourgogne-Franche-Comté et la FDC 71 et adressés à l'ensemble des pépinières intéressées ou déjà concernées par la production de végétaux de cette région d'origine. Suivant ces bons de commande, la collecte des fruits est répartie entre les différents collecteurs associés dans cette démarche sur cette région biogéographique. En 2021 et 2022, 7 pépinières différentes ont été servies par la FDC 71. Cela représente pour ces 2 années cumulées 170 kg de fruits frais collectés pour près de 50 kg de graines extraites. Depuis 2022, l'extraction des graines (dépulpage) est en partie confiée à l'APEI (Association de parents, de personnes handicapées mentales et leur amis) de Lons le Saunier. L'APEI fonctionne comme une entreprise. Pour son volet emploi de personnes en situation de handicap, elle

fournit une prestation concernant le tri, le dépulpage et la livraison des graines aux pépiniéristes. Le travail réalisé a été de bonne qualité ainsi que la relation avec ses dirigeants.

Si le développement de cette nouvelle filière est toujours en cours, sa professionnalisation est recherchée. Ainsi en 2022 une étude en ce sens, ainsi que la coordination des récoltes, ont été confiées au Clus'ter JURA, société coopérative chargée d'accompagner les projets d'entreprises basée à Lons le Saunier. Le travail réalisé doit permettre de dégager les éléments nécessaires à la stabilité de la nouvelle filière et à terme d'obtenir une juste rémunération des récolteurs.

Pour la FDC 71 et particulièrement pour le développement et le soutien apportés à la marque, cette action est soutenue par l'écocontribution (fonds pour soutenir des actions en faveur de la biodiversité, auquel les chasseurs contribuent). Globalement, l'objectif de la FDC 71 est bien de participer au développement de la marque « Végétal local » en étant associé aux autres récolteurs mais également aux producteurs (suivi de l'élevage des plants avec les pépiniéristes engagés), de relayer le discours commun du choix du végétal local pour réaliser des plantations champêtres et de conseiller les porteurs de projet accompagnés par la FDC 71 dans la plantation de végétaux d'origine locale.





Récolte de l'Orme champêtre



Pesée de fruits du Fusain d'Europe